



CP 107 MAITRES-TAILLEURS

SALAIRES 01/07/2019

Les salaires barémiques et effectifs sont augmentés de 1,1 % à partir du 1^{er} juillet 2019. Cette augmentation salariale est le résultat des négociations sectorielles 2019-2020.

Ci-dessous vous trouverez les différents salaires augmentés de 1,1 % au 1^{er} juillet 2019.

Salaires horaires minimum nationaux à partir du 01.07.2019:

Niveau salarial et fonction	Salaire horaire (EUR)
Niveau 1: aides et finisseurs (euses)	11,9798
Niveau 1bis: aides et finisseurs (euses) après 3 ans d'ancienneté	12,5708
Niveau 2: les assistants ouvriers et ouvrières	13,2270
Niveau 3: ouvriers et ouvrières qualifiés	14,1050
Niveau 4: ouvriers et ouvrières très qualifiés (ouvriers d'élite)	14,5456
Niveau 5: ouvriers tailleurs et ouvrières tailleuses	14,9858